

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
 DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
 Nbre de membres présents : 7
 Nbre de suffrages exprimés : 9

Votes : Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le dix huit décembre à 15h00

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion en date du 18/12/2019 à 14h30 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en la salle de réunion de la Criée à Royan.

Date de convocation : 10 décembre 2019

**Etaient Présents : Mmes De ROFIGNAC- GOT – GUILLEN - LABARRIERE- QUENTIN.
 MM CORSAN-DELAUNAY**

Pouvoirs: M. FEDIEU a donné pouvoir à Mme GOT, Mme DERVILLE a donné pouvoir à M. CORSAN

Délibération N°2019-06-064: Animation du SAGE Estuaire et animation « Zones humides et bassins versants »- demandes de subvention

Vu le CGCT :

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : de manière à pouvoir assurer l'animation du SAGE et du volet « zones humides et bassins versants » du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés, d'autoriser la Présidente à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les différents coûts et taux de subventions associés sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Poste	Coût total (en €)	Demande Agence de l'eau Adour-Garonne
Animatrice SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés	57 000 € (salaire et charges animateur + 10 000 € frais déplacements, locaux et CLE)	70 % soit 39 900 €
Chargée de missions « zones humides et bassins versants »	56 800 € (salaire et charges animateur + un forfait de 20 % des salaires et charges pour les frais de déplacements et de locaux)	50% soit 28 400 €

Article 2 : de manière à pouvoir assurer l'animation du SAGE et du volet « zones humides et bassins versants » du SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés, d'autoriser la Présidente à solliciter des subventions auprès du Département de la Gironde. Les différents coûts et taux de subventions associés sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

FA

Poste	Coût total (en €)	Demande Département de la Gironde
Animatrice SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés	57 000 € (salaire et charges animateur + 10 000 € frais déplacements, locaux et CLE)	10% soit 5 700 €
Chargée de missions « zones humides et bassins versants »	55 800 € (salaire et charges animateur + un forfait de 20 % des salaires et charges pour les frais de déplacements et de locaux)	20 soit 10 560 €

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Royan, le 18 décembre 2019

La Présidente

 Françoise de Raignac

 SMIDDE